



Convention de participation au Schéma Directeur d'Eau Potable de Villar d'Arêne

Entre

La Communauté de Communes du Briançonnais, représentée par son Président M. Alain BAYROU, dûment autorisé par délibération en date du...

D'une part

Et

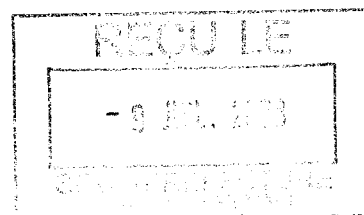
La Commune de Villar d'Arêne, représentée par son Maire, M Xavier CRET, dûment autorisée par délibération en date du 17/12/2007

D'autre part

Préambule

Considérant :

- la nécessité impérieuse de préserver les ressources en eau potable, objectif national, se traduisant notamment par le renforcement des contrôles des dispositifs de production et de gestion de l'eau potable,
- que le Briançonnais n'est pas exclu de la problématique de gestion cohérente des ressources en eau potables, au regard notamment des besoins croissants de la population,
- que la commune de Villar d'Arêne présente des caractéristiques géologiques qui laissent à penser qu'une ressource pérenne en eau potable peut exister,
- que le schéma directeur d'eau potable de Villar d'Arêne a été réalisé par l'entreprise Saunier & associés à la demande du Maire de la commune,
- qu'au même moment la Communauté de Communes du Briançonnais proposait de financer un schéma directeur d'eau potable pour l'ensemble des communes,
- que lors du Conseil Communautaire du 17/07/06, le périmètre d'étude définie concerne la commune de Villar d'Arêne et que la Communauté de Communes se substitue à la commune dans les engagements qui la lient au Cabinet Saunier.



Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – Objet

La Communauté de Communes du Briançonnais remboursera à la commune de Villar d'Arêne l'autofinancement supporté par cette dernière pour les travaux relatifs au schéma directeur d'eau potable réalisés en 2006.

ARTICLE 2 – Montant de la participation

Selon les éléments fournis par la commune de Villar d'Arêne.

Dépenses : 20 337.99 € HT	
STGM - Fournitures et pose compteurs :	6 772.99 € HT
Saunier :	13 565.00 € HT
Recettes : 17 092 €	
Conseil Général – Schéma directeur eau potable :	5 846 €
Conseil Général – analyse du Pontet :	1 077 €
Agence de l'eau – schéma directeur :	10 169 €
Autofinancement : 3 245.99 €	

Montant à rembourser à la commune: 3 245.99 €

ARTICLE 3 – Modalités de remboursement

Le mandatement sera effectué par la Communauté de Communes du Briançonnais en direction de la Commune de Villar d'Arêne dès signature de la présente convention et inscription des crédits nécessaires par décision modificative du Budget Général 2008.

Fait à Briançon, le

Le Président de la Communauté
Communes du Briançonnais,

M. Alain BAYROU.

Le Maire de la Commune de
de Villar d'Arêne,

M Xavier CRET.